

# Génocide des Tutsi au Rwanda – Vincent Duclert : « L'Élysée ne m'a pas imposé les noms des membres de la commission »

Romain Gras

Jeune Afrique, 12 avril 2019

**Nommé le 5 avril par l'Élysée pour présider la commission d'historiens et de chercheurs chargée d'enquêter sur les archives concernant le rôle de la France dans le génocide contre les Tutsi du Rwanda, l'historien et inspecteur général de l'éducation nationale Vincent Duclert revient sur la feuille de route qui lui a été assignée et s'explique sur la polémique qui entoure sa mission.**



Vincent Duclert, historien et inspecteur générale de l'éducation nationale nommé président de la commission d'historien chargée d'étudier les archives archives sur le rôle de la France au Rwanda. © DR/Capture d'écran Youtube Vilnius IFLituanie

Vincent Duclert ne s'attendait pas à une telle levée de boucliers au sein de la communauté historique. Vendredi 5 avril, l'Élysée a honoré la promesse formulée par Emmanuel Macron, lors de la visite à Paris de Paul Kagame, en mai 2018, de former une commission chargée de consulter les archives françaises de la période 1990-1994 pour faire la lumière sur le rôle trouble de la France au Rwanda. Composée de

neuf historiens et chercheurs, celle-ci a pour mission « d'analyser le rôle de la France durant cette période et de contribuer à une meilleure contribution et une connaissance du génocide des Tutsi ».

Quelques jours avant cette annonce, la polémique enflait déjà, alimentée par la suspicion à propos de la mise à l'écart de deux des principaux historiens spécialistes du sujet, Stéphane Audoin-Rouzeau, directeur d'études à l'EHESS, et Hélène Dumas, chargée de recherche au CNRS et seule experte française à maîtriser le kinyarwanda. Le premier assure que son exclusion aurait été motivée par ses « écrits sur le rôle de l'armée française au Rwanda ».

Dès lors, la communauté historique s'est insurgée contre une commission dont l'indépendance, selon certains, semblait compromise avant même qu'elle voie le jour. L'annonce de sa composition n'a rien arrangé, puisque la mission que préside Vincent Duclert – lui-même spécialiste du génocide des Arméniens – comporte des personnalités scientifique aux qualités reconnues mais aucun expert du génocide des Tutsi. Le directeur du Centre d'étude sociologique et politique Raymond Aron (Cespra), chercheur titulaire à l'EHESS et professeur associé à Sciences Po, a désormais deux ans pour rendre ses conclusions.

À peine rentré du Rwanda, où il s'est rendu pour la première fois, afin d'assister aux 25e commémorations du génocide contre les Tutsi du Rwanda, il évoque pour Jeune Afrique les contours de sa mission et la polémique qui l'entoure.

**Vous avez rédigé récemment un rapport portant sur l'enseignement des génocides. La feuille de route assignée par l'Élysée n'est-elle pas redondante avec cette précédente étude ?**

Non, car cette feuille de route lie le passé de l'intervention française au présent : cette mémoire collective qui se développe à travers la production littéraire, les rencontres, et une montée en puissance dans l'enseignement. Je pense qu'il est important de ne pas se contenter d'analyser le passé. Si la commande présidentielle attache de l'importance à l'enseignement du génocide des Tutsi, c'est aussi parce qu'il y a eu préalablement le rapport de cette mission transversale. Je ne dirai pas pour autant que la feuille de mission que nous avons reçue est redondante ou qu'elle donne la priorité à l'enseignement par rapport à l'analyse du rôle de la France en lui-même.

**Pourquoi la question du rôle de la France doit-elle, en vertu de cette lettre de mission, être mise en miroir avec celui « d'autres acteurs » ?**

Cela est important dans la mesure où la France a aussi fait des choix en fonction du contexte international et de l'attitude des autres puissances impliquées dans le conflit. Elle a dû notamment tenir compte de la position américaine ou de celle de l'ONU, et ce sont des aspects qu'il faut documenter pour analyser le rôle de la France. On peut encore citer le rôle de la Belgique, qui interroge beaucoup. . .

**Ce genre de discours ne donne-t-il pas l'impression qu'on souhaite diluer la question singulière de la politique française au Rwanda dans un ensemble plus large ?**

Je ne pense pas que l'on veuille s'abriter derrière les autres. Il s'agit simplement de rappeler que la France n'a pas agi seule. Elle est notamment intervenue dans le cadre d'une mission de l'ONU [de juin à août 1994]. Mais le but n'est en aucun cas d'atténuer la responsabilité de la France, dès lors qu'elle serait établie.

**Outre des experts, comptez-vous interroger les protagonistes politiques et militaires français impliqués dans ce dossier ?** La volonté de la mission est de parler avec tout le monde : aussi bien avec l'association Survie qu'avec l'association France-Turquoise. C'est extrêmement important d'écouter tous les points de vue. Il y aura des rencontres avec tous ceux qui ont une connaissance à apporter quant à l'implication de la France avant et pendant le génocide.

**Qui a décidé de la composition de cette com-**

**mission ? Quel rôle exact a joué Élysée sur ce point ?**

Tout d'abord, je précise qu'il m'a été proposé de prendre la tête de cette commission en raison de ma précédente mission en rapport avec l'enseignement des génocides. Je n'ai jamais cherché à me placer.

Ensuite, il faut savoir que nous nous verrons accorder un pouvoir exorbitant vis-à-vis du droit, à savoir l'accès à des documents théoriquement non communicables. L'Élysée a donc exercé un droit de regard sur la composition de la commission, ce que je n'ai pas vécu comme une volonté de censure mais plutôt comme une contrepartie au pouvoir accordé exceptionnellement aux neuf membres que nous sommes. L'État ne pouvait en effet se départir totalement de ses prérogatives. Ceci étant dit, j'ai choisi moi-même les membres de la commission en bénéficiant d'une grande liberté. L'Élysée ne m'a pas imposé leurs noms.

**Pourquoi accepter de conduire une mission qui ne compte pas de spécialistes de génocide des Tutsi ou de l'histoire du Rwanda, comme l'historienne Hélène Dumas ?**

C'est un choix que j'assume. J'avais à la fois le souci de solliciter des personnes connaissant bien les archives et j'ai ressenti la nécessité de bien inscrire le génocide des Tutsi dans la connaissance globale des génocides. La constitution d'un comité international d'experts [chargé du suivi des travaux de la commission ndlr] nous permettra, en parallèle, de garantir une forte représentation des chercheurs spécialisés sur le Rwanda. Il était en effet délicat, dans une commission aussi restreinte – l'habilitation au secret défense n'aurait pu être accordée à tout le monde – de choisir entre tel ou tel. Du reste, Hélène Dumas a elle-même expliqué, dans une interview récente au *Monde* qu'elle ne travaillait pas sur les fonds d'archives français, livrant en quelque sorte les raisons pour lesquelles on ne l'avait pas choisie.

**Pourtant Hélène Dumas assurait également dans cette interview « qu'une telle enquête requiert une connaissance fine de l'histoire du génocide des Tutsi », ce qui aurait justifié sa présence. Est-il réellement possible de mener ce travail sans faire appel à des spécialistes qui maîtrisent l'histoire du génocide des Tutsi et**

**sa genèse idéologique et politique ?**

La commission compte faire l'acquisition de tout ce qui a été publié sur le génocide afin de créer la première bibliothèque française spécialisée sur le sujet. Notre étude ne couvrira pas toute l'histoire du génocide, elle sera centrée sur les questions spécifiques de coopération politique et militaire avec le régime rwandais, sur l'implication française dans la montée des pouvoirs génocidaires et ou dans l'opération Turquoise. Mais Stéphane Audoin-Rouzeau comme Hélène Dumas seront invités à rejoindre le comité international que nous sommes en train de constituer.